

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 08138

Numéro SIREN : 844 548 966

Nom ou dénomination : MPI CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009726

**MPI CONSEIL**

**Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €**

**Siège social : 2871 Avenue de l'Europe**

**69140 RILLIEUX-LA-PAPE**

**844 548 966 RCS LYON**

---

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le premier octobre, à dix heures,

**Monsieur Farouk BARCHI, agissant en qualité d'associé unique de la société MPI CONSEIL, a pris la décision sociale suivante :**

- Remplacement du président démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

**PREMIÈRE DECISION**

L'associé unique, en remplacement de Madame Wahiba BARCHI présidente démissionnaire à compter de ce jour, décide de nommer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

- Monsieur Farouk BARCHI né le 18 mai 1975 à LYON 4e (Rhône), demeurant à LYON 8e (Rhône) 52 Rue Saint Gervais,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Farouk BARCHI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à son prédécesseur.

Monsieur Farouk BARCHI présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

**L'associé unique**

- Wahiba BARCHI

(signature précédée de la mention « bon pour démission des fonctions de présidente à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 »)

Bon pour démission des fonctions de présidente à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 

- Farouk BARCHI

(signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de président à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 »)

"bon pour acceptation des fonctions de président à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020" 